

Le 12 mai 2016

**Stella Leney**  
Directrice principale – Environnement  
et affaires corporatives  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A 4



**N/Référence : C-5152**

**Objet : Demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après *Loi sur l'accès*)**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre courriel du 12 avril 2016, dans lequel vous nous demandez diverses informations au sujet des transformateurs de la chambre de transformation située à l'intersection du boulevard Cavendish et du chemin de la Côte-Saint-Luc dont notamment, s'ils contiennent des BPC.

Tout d'abord, précisons qu'Hydro-Québec n'a jamais eu sur son réseau de distribution des transformateurs isolés aux BPC purs (askarel). Toutefois, avant 1985, certains appareils ont pu être exposés à des BPC lors de leur entretien. Depuis, plusieurs de ces transformateurs installés avant 1985 ont été retirés du réseau. Par conséquent, le nombre de transformateurs qui pourraient contenir des traces de BPC dans leur huile est très faible.

Concernant la chambre de transformation visée par votre demande, nous vous informons qu'il n'y a qu'un seul transformateur, isolé à l'huile, fabriqué en l'année 2000. Ce transformateur est exempt de BPC.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p. j.